

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

avril 2021

n° 175

DE QUELQUES SLOGANS ÉCOLOGISTES DISCUTABLES



Notre édito d'octobre 2019 avait tenté de faire une distinction entre environnementalistes et écologistes. Aujourd'hui interrogeons-nous sur certains slogans utilisés par les Français imprégnés de politiquement correct écologique. Ces considérations s'inspirent de la lecture des livres récents de Jean de Kervasdoué, Jean Marc Jancovici, Bruno Durrieux et Patrick Moore.

Les OGM à bannir ! Les organismes génétiquement modifiés ne sont pas du poison. Depuis des millénaires, les agriculteurs croisent les plantes pour provoquer leur mutation de façon à augmenter leur rendement, leur valeur nutritive ou leur résistance aux intempéries et aux maladies. Les laboratoires agronomes ont modernisé ces pratiques ancestrales pour des bénéfices indéniables qui ont, par exemple, permis à certains pays d'atteindre l'autosuffisance alimentaire ou encore contribué à la mise au point de vaccins à ARN-messager. Mais, parfois aussi, pour résister aux herbicides ou empêcher le renouvellement naturel. Des progrès restent néanmoins à faire pour aider à mieux comprendre ces pratiques.

La déforestation menace la planète ! La situation globale des forêts dans le monde n'est pas mauvaise – mais très inégale. Aujourd'hui la sylviculture accepte de limiter les coupes claires pour mieux respecter les paysages remarquables. Par nature elle se doit de renouveler la ressource de son exploitation. Le bois est la ressource énergétique renouvelable la plus abondante, représentant 75 % de celle-ci. La construction d'habitations en bois et la production du papier incitent à développer la forêt.

Chute de la biodiversité ! Le climat a constamment changé depuis des millions d'années et les espèces les plus appropriées se sont adaptées, tandis que d'autres ont disparu. C'est le phénomène naturel de l'évolution. Même si certaines espèces sont aujourd'hui menacées, par des pesticides par exemple, la biodiversité est plus élevée à notre époque qu'elle ne l'a jamais été depuis le début de la vie sur notre planète. Des milliers d'espèces sont encore à découvrir sur terre et dans la mer.

L'énergie nucléaire à proscrire ! Déjà décarbonée, son coût est actuellement inférieur à celui des énergies intermittentes. Son emprise au sol est bien plus réduite que celle des champs d'éoliennes ou de panneaux solaires qui nuisent à nos paysages et affichent un bilan carbone médiocre. Et, contrairement aux renouvelables, elle ne requiert aucun complément d'énergie (centrales à gaz, à charbon ou hydrauliques). Cependant, il reste le problème des déchets nucléaires dont la quantité est très importante après la combustion de l'uranium. Leur volume peut être réduit par le retraitement pratiqué dans des surgénérateurs tels que celui de Superphénix qui produisent, entre autres, un nouveau combustible. Le coût de ce dernier, plus élevé que celui de l'uranium frais, va évoluer, ce qui rendra ce retraitement rentable. Or, la *Programmation pluriannuelle de l'énergie* tend à diminuer la part du nucléaire qui doit cependant demeurer dans le mix énergétique pour contribuer à la transition indispensable.

La ressource en eau de la France diminue ! Il existe un problème d'artificialisation des sols et de gestion de l'eau. Cependant, sur les 175 milliards de m³ d'eau de pluie ou de neige qui ruissellent ou s'infiltrent, 3 % seulement sont utilisés par l'activité humaine, le reste rejoignant la mer. Des sécheresses estivales régionales pourraient être corrigées si les barrages collinaires étaient acceptés par les écologistes. Ne parlons pas de ceux qui souhaitent la destruction de tous les barrages pour rendre leur liberté à l'eau et aux poissons.

Nous devons sauvegarder notre planète mais attention aux injonctions exagérément alarmistes !

François Douady, Président

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

Avenue Marceau

Cette voie est ouverte par un décret du 13 août 1854 entre la rue Circulaire (rue de Presbourg) et la place de l'Étoile et se poursuit jusqu'à la place de l'Alma. Elle prend le nom d'*avenue Joséphine*, en l'honneur de Joséphine de Beauharnais, par un décret du 6 mars 1858 et reçoit sa dénomination actuelle par un arrêté du 16 août 1879 en l'honneur de François Séverin Marceau-Desgraviers, général révolutionnaire. Il existait déjà une rue Marceau, dans le 12^e arrondissement, qui reçut à cette occasion le nom de « rue de Wattignies ».

Elle fait partie du quartier de Chaillot dans le 16^e arrondissement pour ses numéros impairs. Ses numéros pairs se situent dans le 8^e arrondissement.



À cet endroit, une chapelle existait déjà en 1097 ; elle fut reconstruite vers 1679, peu après que Louis XIV eut érigé le village de Chaillot en faubourg de Paris. Le développement du quartier au XIX^e siècle rendit cette petite église de village inadaptée.

Une nouvelle église fut construite de 1931 à 1938, sur les plans de l'architecte Émile Bois (1875-1960) dans un style romano-byzantin. L'ossature de l'édifice est en béton armé revêtu de pierre. Le plan de l'église suit celui de la croix grecque. Quatre petites coupes entourent la coupole centrale qui est plus large que celle du Sacré-Cœur de Paris. Le porche de la façade est surmonté d'un immense tympan sculpté par Henry Bouchard (1875-1960) et raconte la vie de Saint Pierre.

Bouchard a également assuré la décoration intérieure (maître-autel, chaire, chemin de croix). Les frères Mauméjean ont réalisé les vitraux et Untersteller (1900-1967) a peint la

fresque symbolisant l'Église catholique sur l'arc triomphal du chœur. En 1777, la plus ancienne cloche a été nommée Louise-Antoinette par Louis XVI et Marie Antoinette. La ville de Paris, propriétaire depuis la loi de 1905, a conservé la propriété de la nouvelle église – bien que

construite sur dons privés – parce que le terrain lui appartenait.



Au n°47 : Teinturerie Huguet

L'ancienne grande teinturerie de Chaillot au XVIII^e siècle refondée par Lallemand vers le milieu du XIX^e siècle a aujourd'hui disparu. Elle a laissé place à un *5 à sec*. Mais l'extérieur comme l'intérieur avec ses lambris gris pâle et doré reste dans le goût XVIII^e siècle.



De nombreux hôtels particuliers bordent cette avenue. Quelques exemples :

Au n° 5 : la Fondation Pierre Bergé-Yves Saint Laurent, ancienne maison de couture Yves Saint Laurent, transformée en musée Yves Saint Laurent, a ouvert en octobre 2017.

Au n° 32 : Clothilde de La Rochelambert, comtesse de La Bédoyère puis princesse de la Moskowa, dame d'honneur de l'impératrice Eugénie, y mourut en 1884.

Au n° 34 : La célèbre créatrice de mode Jenny Sacerdote (photo), réputée internationalement pour ses créations dans les années 1910-1930 et qui mit à la mode la couleur taupe, vécut ici avec son mari jusqu'en 1940. Elle fût la deuxième femme en France à avoir été décorée de la Légion d'honneur pour ses services rendus à la couture.



ALLÉE DES FORTIFICATIONS

Le contentieux de l'hébergement « provisoire »

Rappel : en novembre 2015, la Ville signait une convention chargeant l'Association Aurore de gérer un centre d'hébergement provisoire d'une durée de 3 ans et d'une capacité de 200 lits au profit de sans-abris et de migrants sur l'allée des Fortifications du bois de Boulogne.



Depuis, des associations, entendant préserver le classement du Bois comme espace vert inconstructible, ont engagé un laborieux contentieux devant la juridiction administrative contre le permis de construire délivré par la Ville le 18 mars 2016.

L'état du contentieux communiqué par l'ARBB (Association des Riverains du Bois de Boulogne).

Le permis de 2016 a été annulé le 28 décembre 2018, mais la démolition attendue de cet hébergement n'est pas intervenue car un nouveau permis a été accordé le 17 septembre 2019 pour une nouvelle durée d'occupation de 3 ans, soit jusqu'à la fin de 2022.

Les associations ont déposé un nouveau recours le 17 mars 2020. Ce recours devrait conduire le tribunal

administratif de Paris à annuler à nouveau la violation de cet espace vert doublement protégé : par la loi de 1852 par laquelle Napoléon III a fait don du Bois à la Ville et par la loi de 1930 qui régit les sites classés en sachant que le Bois a été classé par arrêté du 23 septembre 1957.

L'allée des Fortifications a été sortie du domaine routier par un déclassement du 11 juin 2019. Elle n'est donc plus assimilée à la zone du PLU qui permettait sa constructibilité et elle se retrouve dans une zone interdisant toute construction de logement.

En outre, on ne peut pas invoquer ici l'arrêt du Conseil d'État du 18 février 2015 qui permet de déroger aux règles de l'urbanisme pour l'octroi d'un permis « précaire au cas de nécessité impérieuse et d'une atteinte non disproportionnée à ces règles ».

Enfin, le ministère de l'environnement a considéré que cette occupation ne serait pas incompatible avec le classement du site, tant qu'elle ne dépasserait pas trois ans et à la condition que ce terrain une fois libéré soit « renaturé ». Cette occupation durant depuis six ans serait manifestement disproportionnée.

Le recours des associations devant le tribunal administratif ne devrait pas être jugé avant fin 2021. Ensuite, si nécessaire, seul un recours en cassation devant le Conseil d'État serait possible.

On voit toute la subtilité du droit administratif dont l'un des objets est la protection de la puissance publique, même si l'autre est celui de la protection des citoyens devant cette même puissance publique...

LE PURGATOIRE AVANT L'ENFER !

Suppression de la moitié des places de stationnement à Paris

Alors que la capitale compte 140 000 places en surface, l'adjoint (EELV) d'Anne Hidalgo veut en dédier « quasiment la moitié » à d'autres usages que la voiture d'ici 2026.

Fraîchement réélue à la tête de la mairie de Paris, Anne Hidalgo compte bien continuer sur la lancée de son premier mandat en donnant plus de place aux piétons et aux cyclistes dans les rues de la capitale. Après l'augmentation du nombre de pistes cyclables, la fermeture des bords de Seine, la mise au ban des voitures les plus anciennes et un passage, quasiment entériné, de toutes les rues de la capitale de 50 à 30 km/h, c'est un nouveau coup dur pour les automobilistes.

Qui n'a jamais tourné des heures dans Paris pour trouver une place de stationnement ? Cette situation

fréquente agace de nombreux automobilistes soucieux de pouvoir stationner dans la capitale. Ces places avaient déjà fortement diminué au profit de feu Autolib', puis des trottinettes.

L'objectif de végétaliser la ville peut se comprendre. Toutefois, la Municipalité accorde toujours des permis de construire pour de nouveaux projets de bétonnage (Tour Triangle ou réaménagement de la Porte de la Chapelle)... La volonté de diminuer la place de l'automobile dans Paris semble également relever de la pensée magique. Rien n'est imaginé comme réelle alternative aux véhicules à moteur dans la ville, à part l'utilisation du vélo par ceux qui sont suffisamment en forme et osent affronter le trafic.

Quel avenir pour les artisans, les livreurs et les usagers de l'automobile à Paris ?

HÔPITAL CHARDON-LAGACHE

Va-t-il disparaître ?

Certains de nos adhérents riverains de cette institution s'inquiètent du devenir du terrain qui serait cédé par l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP), propriétaire, à la ville de Paris en 2022. Pour y voir clair, voici les diverses implantations hospitalières de ce quartier qui figurent au plan ci-après.

1860 voit la création de l'hôpital de **gériatrie Sainte-Périne** dont l'accès est au 11 rue Chardon-Lagache. L'AP-HP est en train de reconstruire un bâtiment ultra moderne pour les malades d'Alzheimer. Ce projet a fait l'objet d'un article dans notre Lettre de janvier 2019.

1865 voit l'inauguration de l'hôpital **Chardon-Lagache**. Un legs constitué en 1861 par les époux Chardon et Lagache a permis ainsi d'y accueillir des retraités de condition modeste, en dortoir, en chambres individuelles ou en chambre pour couple. L'accès se fait par le 1 rue Chardon-Lagache en face de l'église d'Auteuil.

1889 voit la création de la **fondation Rossini** grâce à un legs de l'épouse du musicien Rossini au profit d'anciens artistes lyriques italiens ou français. L'accueil y est gratuit et mixte. L'accès se fait par le 35 rue Mirabeau.

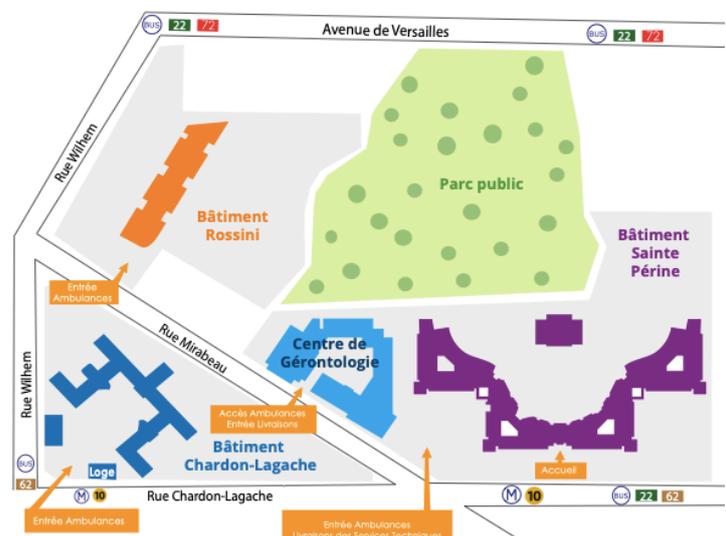


Revenons à l'hôpital Chardon-Lagache. Son terrain d'une capacité de 1,4 hectare serait vendu à la Ville tandis que les 14 000 m² des bâtiments actuels seraient détruits. La Ville pourrait utiliser la pleine constructibilité du site, soit environ 28 000 m² avec un coefficient d'occupation des sols de deux, pour des logements avec une hauteur portée à 31 mètres dans le cas de logements sociaux. Ces chiffres sont très approximatifs et ne tiennent pas compte d'un éventuel Espace Vert Protégé (EVP) de 10 000 m², ni du

règlement d'urbanisme qui pourrait s'imposer du fait de la co-visibilité avec l'église de Notre-Dame d'Auteuil. Cette dernière vient d'être classée monument historique par la Commission du patrimoine et de l'architecture, à laquelle nous avons participé. Ce classement permettrait à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) de contrôler la qualité architecturale, la densité et la hauteur du projet de la Mairie.



L'AP-HP poursuit ainsi sa politique immobilière. Elle a déjà vendu l'hôpital Laennec dans le 6^e, l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul dans le 14^e. Elle négocie actuellement la cession de l'Hôtel-Dieu dans le 1^{er}, voir notre lettre d'avril 2020. Elle vend ses hôpitaux anciens et jugés trop petits pour financer de grands établissements tels que l'hôpital Pompidou. La libération de ce foncier favorise la création de nombreux logements, donc l'augmentation de la densité de la population parisienne.



RÉNOVATION DE LA GARE DU NORD

Enfin sur les rails !

Dans notre Lettre de janvier 2018, nous expliquons que la SNCF devait rénover ses gares dans les grandes métropoles pour faire face à la forte augmentation du nombre des voyageurs. Le conseil de Paris a donc approuvé début 2019 le projet de modernisation de la gare du nord par une délibération très motivée de 13 pages !

Pour financer le budget prévisionnel de 600 M€, la SNCF a fait appel à CEETRUS, la foncière d'Auchan, responsable du programme commercial de 23 000 m² inclus dans le projet initial. Le budget sera financé à 34 % par la SNCF et à 66 % par la foncière.

La Commission départementale d'aménagement commercial, CDAC, a refusé son accord en juin 2019. Il faut noter que la campagne des municipales était lancée à Paris et que les commerçants du quartier étaient hostiles à cette concurrence prévue dans le projet. Néanmoins la SNCF et CEETRUS ont décroché en appel l'accord de la Commission nationale d'aménagement commercial, CNAC, en octobre 2019.



La Ville a alors attaqué le permis de construire du projet. Elle a en outre soutenu une expertise contradictoire d'architectes tendant à démontrer que le projet était mal conçu. Mais après moult discussions un accord a été enfin trouvé le 23 novembre 2020 entre la Ville et la SNCF. Un nouveau permis de construire est déposé le 4 janvier 2021 pour un projet passant de 23 000 m² à 19 000 m² de commerces. L'accord du préfet de région, exceptionnellement compétent dans ce cas, est attendu avant l'été 2021.

Ce projet ferroviaire est l'un des plus importants en Europe, destiné à mieux accueillir 700 000 passagers/jour. Malgré les retards dus à ces ajustements politiques, l'objectif est qu'il soit terminé pour une mise en service pour le mondial de rugby en 2023 et surtout pour les Jeux olympiques en 2024. Sa surface totale, circulations comprises, sera de 160 000 m², dont 60 000 m² de surface utile et 19 000 m² de commerces.



LEITMOTIV POUR LE FUTUR PLU DE PARIS

« Moins de béton, plus de vert »

La ville de Paris a engagé la révision de son *Plan Local d'Urbanisme* (PLU). *Anne Hidalgo nous a demandé de lancer ce chantier de façon prioritaire car le PLU est obsolète au regard de nos ambitions sociales et environnementales* a déclaré Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris en charge de l'urbanisme et de l'architecture, lors de l'examen de la délibération le 24 juillet. La dernière révision remonte à 2006. Seules trois modifications sont intervenues depuis : en 2009, 2012 et 2016.

En initiant cette nouvelle procédure, la municipalité veut « passer d'un urbanisme de croissance à un urbanisme plus humaniste » et qui soit « bioclimatique ». « Le PLU intégrera, avec un très haut niveau d'exigence, tous les sujets environnementaux et accordera une place prépondérante à la nature », explique Emmanuel Grégoire. Un complet retournement pour la maire de Paris accusée de bétonner Paris.

Une double concertation est en cours. D'une part une conférence citoyenne qui s'est tenue en octobre réunissant 100 acteurs parisiens (70 parisiens et 30 franciliens). De leurs discussions durant quatre séances entre le 26 septembre et le 17 octobre sont nées trente propositions pour une ville plus inclusive, propre et verte. D'autre



part la Ville a initié une consultation avec de nombreux partenaires : collectivités locales, grands opérateurs (transport, énergie...), associations (environnementales, patrimoniales...), acteurs de la démocratie participative parisienne...

Le futur *PLU bioclimatique* doit être voté en janvier 2024.

Mais *d'ici là nous sommes résolus à [le] mettre en œuvre sans attendre nos priorités, chacun devra s'y conformer* annonce Emmanuel Grégoire, dans le Journal du Dimanche du 27 février 2021, en dévoilant le « pacte pour la construction parisienne ». Les acteurs du BTP (promoteurs, aménageurs, architectes) sont sommés de s'engager à adopter les dix nouveaux commandements de l'urbanisme parisien :

- promouvoir la mixité dans les projets : les immeubles ne pourront plus être monofonctionnels, comme par exemple un immeuble de bureaux ; ils devront, pour les surfaces supérieures à 800 m², inclure au moins 30 % de logements sociaux

- éviter l'imperméabilisation des sols et enrichir la biodiversité

- protéger la végétalisation, la développer et créer des îlots de fraîcheur : le patrimoine végétal et arboré devra être conservé et la présence d'arbres être une donnée de tous les projets. En dernier lieu, si la végétalisation des toits est toujours d'actualité, il est souligné qu'elle ne peut en aucun cas remplacer la pleine terre

- préserver le patrimoine, insérer le projet dans son environnement immédiat

- restructurer plutôt que démolir, réemployer plutôt que jeter

- accélérer la sobriété énergétique et le bas carbone

- favoriser un chantier optimal, qualitatif, à faible impact sur son environnement et créateur d'opportunités économiques : privilégier l'utilisation de matériaux naturels comme le bois et la pierre par rapport au béton

- créer des lieux « communs », la mixité des usages, la mutualisation et la démocratisation des bâtiments

- développer la réversibilité, l'évolutivité et la modularité : la possibilité pour les bureaux de devenir des logements

- valoriser la dimension collective du projet : la participation citoyenne constituera un prérequis indispensable à toute construction.

Dans l'ensemble, plutôt de bonnes idées. Mais comment les faire appliquer concrètement ?

Bien que ce pacte ne soit pas contraignant juridiquement, Emmanuel Grégoire n'hésite pas à dire que *ceux qui joueront le jeu pourront compter sur notre aide et notre bienveillance pour accélérer l'instruction des permis de construire.*

Mais l'on ne peut que s'étonner de l'instrumentalisation de l'administration pour faire adopter ces nouvelles pratiques.

Entre temps, plusieurs gros chantiers qui doivent être lancés d'ici 2030 vont transformer certains quartiers (Bercy-Charenton, Maine-Montparnasse, Ordener-Poissonniers... sans parler de la Tour triangle) et sont de vraies sources de tension qu'il va falloir gérer.

Tour Triangle : le chantier de ce gratte-ciel pyramidal de 180 m de hauteur (42 étages), porte de Versailles (15^e arrondissement), doit démarrer cette année mais il fait toujours polémique. Bien que le permis de construire ait été validé par la justice, *nous allons demander le réexamen du bien-fondé de la tour Triangle*, affirme Jean-Pierre Lecoq, maire du 6^e arrondissement, qui juge que *face à ses difficultés financières, il n'est pas évident que le groupe Unibail-Rodamco-Westfield mène à terme cette opération*.

Montparnasse : la tour emblématique du quartier, tout comme le cube de l'ancien Centre International du Textile, va être rénovée d'ici 2024. Mais les projets d'aménagement de la place du 18 juin 1940 et de la dalle du jardin Atlantique sont toujours vivement contestés.

PROJET ÉCOLE ERLANGER

Le tribunal annule le permis de construire !

Saisi par l'Association de préservation du quartier Erlanger, représentant des riverains et de nombreux parents d'élèves, le tribunal administratif a jugé que le permis de construire avait été accordé à Paris Habitat en méconnaissance de plusieurs dispositions du *Plan Local d'Urbanisme* (PLU). Et les juges d'affirmer qu'il portait atteinte « à l'équilibre écologique et à la qualité végétale du terrain d'assiette du projet, grevé d'une servitude d'espace vert protégé ». Une annulation en guise de revers pour la mairie de Paris, qui pourrait faire jurisprudence. Mais le terrain reste constructible et des projets peuvent y voir le jour, donc il nous faut rester vigilants. Un pourvoi devant le Conseil d'État a été déposé.



Ceci est un signal très fort dans le contexte de révision du PLU de Paris. Ce projet de rénovation de l'école Erlanger, évoqué depuis près de 10 ans, devait comprendre non seulement une reconstruction nécessaire de l'établissement, mais aussi une crèche de 45 berceaux, 65 logements locatifs sociaux au-dessus de l'école et une pension de famille de 25 studios et appartements de type T2.

Cette décision est donc une première victoire pour les associations *Préservation du quartier Erlanger* et *Erlanger Environnement*. *Notre École pour demain*.



L'école est située entre les quartiers Auteuil et Porte de Saint-Cloud. S'appuyant sur la nécessaire modernisation d'un vieux groupe scolaire, le programme prévoyait de tout démolir et d'abattre 32 beaux arbres pour en replanter 18 et de supprimer 100 m² d'arbustes pour édifier, à l'alignement des rues, un ensemble de bâtiments. La disposition en triangle fait que la cour de récréation aurait été entourée de trois bâtiments, dont l'un devait faire 31 mètres de haut. La proximité des habitations de la cour aurait été protégée par un auvent, sorte de filet métallique, pour « empêcher d'éventuelles chutes d'objets », selon la Mairie.

Cette décision est majeure dans le contexte du lancement de la révision du PLU par le Conseil de Paris en décembre 2020. Elle valide le bien-fondé de la vision des associations parisiennes concernant les conséquences cumulées de l'abandon des coefficients d'occupation des sols, et des modifications successives du PLU, surtout celle de 2016, dont l'application a pour effet de sur-densifier une ville déjà connue pour être la plus dense d'Europe. Le PLU actuel, en période de fortes tensions sur l'immobilier parisien, étouffe la ville. S'il n'est pas modifié sur cet aspect primordial lors de la révision prochaine, il portera atteinte à la santé de ses habitants.

Il faut changer de cap !

DU CÔTÉ DES APPRENTIS D'AUTEUIL

Depuis quelques années des rumeurs persistantes et contradictoires courent sur l'utilisation du terrain de la Fondation des Apprentis d'Auteuil à des fins immobilières.

Il a été question d'immeubles élevés de dix étages, de suppression du jardin, de nouveaux accès depuis les rues Colledébœuf, Léon Bonnat, de l'impasse de la Villa Mozart ainsi que depuis la place Rodin au travers du jardin Christiane Desroches-Noblecourt...

En l'absence d'information de la part de la Fondation, l'imagination des riverains est débordante !



Des riverains inquiets de la densification du quartier consécutive à la construction d'immeubles sur le terrain des Apprentis d'Auteuil ont créé une association de défense du quartier.

Ils diffusent un prospectus demandant aux habitants du quartier d'adhérer à leur association et de les soutenir.

Nous savons que la Fondation des Apprentis d'Auteuil, plutôt que de vendre son site à des promoteurs et de quitter Paris, a finalement choisi de demeurer à Auteuil et de réorganiser son immobilier pour rentabiliser son patrimoine foncier. Un premier projet a été développé il y a deux ans, mais le plan de masse a été abandonné.

Selon le directeur de cabinet du maire du 16^e, la fondation a l'intention de travailler en concertation avec les riverains avant le dépôt du permis de construire, ce qui nous a été confirmé lors de la réunion du 11 mars.

Le maître d'ouvrage a, en effet, intérêt à connaître les réticences des riverains sur l'éventuelle réduction des espaces verts et la densification du quartier pour en amortir les conséquences. Il doit aussi échanger sur les problèmes techniques que les constructeurs peuvent rencontrer dans un quartier régulièrement inondé par les sources alentour.

Lors de la réunion du 11 mars, nous avons rencontré la directrice du projet de la fondation et la directrice d'un cabinet de conseil chargé de l'acceptabilité du projet auprès des riverains.

Rappelons que la fondation gère 247 établissements en France dans lesquels elle accueille 30 000 jeunes. Sur son site d'Auteuil, elle veut améliorer ses revenus en réorganisant son immobilier tout en conservant la propriété pour respecter les donations reçues.

La fondation occupe donc deux hectares où elle accueille des enfants défavorisés de 14 à 18 ans qui sont résidents et 250 élèves en internat. *L'accueil du jour* pour les anciens et des mineurs non accompagnés représente quant à lui 400 personnes.

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site de la fondation (<https://www.apprentis-auteuil.org>).

Le financement de la fondation porte sur un montant entre 350 et 400 M€/an. La moitié provient de l'État (aide sociale à l'enfance), la seconde moitié de donateurs, mécènes, legs et de fonds européens....

La fragilité des revenus de la fondation, en ce qui concerne la part provenant de donateurs, appelle la création de revenus pérennes grâce à la constitution d'un patrimoine locatif comprenant notamment des logements, y compris des HLM.

Le projet doit répondre à quelques exigences au regard du PLU. Le jardin est classé en *Espaces Verts Protégés*. Pelouses et arbres seront donc maintenus. Les bâtiments d'habitation devront comporter 30 % de logements sociaux.

La mise au point du projet sera longue car ce dernier devra être validé par le conseil d'administration et le conseil de gestion de la Fondation après la consultation des riverains et des associations locales.

SKATEURS AU PALAIS DE TOKYO

Dans le numéro d'octobre 2020 du mensuel indépendant *le Seize*, XVI^e DEMAIN a été choqué par l'éloge qui est fait des skateurs du palais de Tokyo. Ces derniers utilisent en effet le parvis qui sépare le musée d'art moderne du Palais de Tokyo et, au niveau inférieur, la dalle de part et d'autre du plan d'eau, pour pratiquer ce sport, certes spectaculaire mais aussi brutal. Paris manquant d'espaces dédiés pour cette activité, le lieu est attirant pour les skateurs. Mais, outre le danger que ces derniers présentent pour les promeneurs, il faut reconnaître que ces magnifiques espaces ne sont pas conçus pour un tel usage : les dallages qui ont été réparés en 2017 portent à nouveau les traces des atterrissages violents des skateurs. Comment peut-on laisser dégrader de cette façon un lieu aussi emblématique ? Les skateurs ont été interdits de séjour au Trocadéro ; pourquoi ne fait-on pas de même ici ?

RÉSEAU VIVRE PARIS ! ASSIGNE LA MAIRIE EN JUSTICE

Réseau Vivre Paris ! est une association loi 1901 qui regroupe une vingtaine d'associations parisiennes et nationales, avec pour objectif de défendre la qualité de vie à Paris et, plus précisément, *le droit de circuler sans entraves sur l'espace public et de pouvoir dormir la nuit*. XVI^e DEMAIN a adhéré au Réseau lors de sa constitution en 2010.

Malgré l'esprit de concertation avec lequel il a approché les services concernés de l'Hôtel de Ville – la direction de l'urbanisme et la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection – et participé au conseil de la nuit, *Réseau Vivre Paris !* n'a pas réussi à faire entendre son point de vue et ses propositions pour une meilleure régulation de la vie nocturne et de la circulation sur l'espace public.

Avec la crise du Covid, la mairie de Paris a autorisé les bars et restaurants à s'étendre en utilisant places de stationnement et emplacements de livraisons. Plus de 8 000 terrasses éphémères ont ainsi été créées sans grand contrôle et présentent le risque d'être pérennisées.

Réseau Vivre Paris ! a donc décidé d'assigner en justice la mairie de Paris pour « carences dans la gestion de l'espace public » et non-respect du règlement de la Ville en matière de terrasses et étalages. Il ne s'agit évidemment pas de supprimer les terrasses, mais plutôt de prendre en compte l'intérêt des habitants parisiens, notamment lorsque sera élaboré le nouveau règlement des terrasses prévu par la Mairie pour 2021.



XVI^e DEMAIN approuve entièrement la position du Réseau et soutient la démarche entamée devant la justice.

CARREFOUR GEORGE-SAND – RUE LA FONTAINE

Sécurisation renforcée ?

Notre Lettre 173 d'avril 2020 avait décrit une première modification de ce carrefour à la suite de l'accident mortel survenu le 13 janvier 2020.

À la date anniversaire de cette tragédie, la mairie a entrepris un important chantier pour essayer d'assurer la sécurité des piétons à cet endroit. La courbe du trottoir a été agrandie de façon à obliger les véhicules venant de la rue la Fontaine et montant la rue George-Sand, à utiliser la chaussée réduite à une seule file sur cinquante mètres. Le trottoir est élargi jusqu'à la villa George-Sand en supprimant ainsi le stationnement des véhicules. La station du bus 22 est réaménagée et les piétons peuvent passer derrière la station, ce qui était difficile dans l'ancienne configuration des lieux. Des barrières empêchent les piétons de traverser hors du passage clouté qui a été remonté vers l'avenue Mozart lors des premiers travaux d'avril 2020. Enfin, deux triangles piétons « Danger » s'allument quand les feux passent au vert pour les voitures.

La photo ci-contre montre la réalisation de cette mise en sécurité renforcée.

Signalons quand même que ces aménagements, certes justifiés, impactent la fluidité de la circulation des véhicules aux abords de ce carrefour. De plus, le trafic des piétons – notamment des parents et leurs enfants se rendant à l'école primaire voisine – s'est en partie déplacé vers l'autre côté du carrefour. L'accident de janvier aurait mérité une étude plus approfondie des déplacements dans le quartier.



CONSEIL DE QUARTIER DU BOIS DE BOULOGNE

Une opportunité à ne pas manquer !

Depuis la création des conseils de quartier par la loi dite Vaillant du 27 février 2002, le 16^e comptait six conseils – pour les quartiers Chaillot, Dauphine, Muette (Nord et Sud) et Auteuil (Nord et Sud). Ces organes de démocratie de proximité réunissent des élus, des habitants, des représentants associatifs et, depuis récemment, des personnalités qualifiées. Ces conseils ont pour but de favoriser l'expression des habitants, échanger sur les projets de l'arrondissement et accompagner les initiatives citoyennes. Pour en savoir plus, consultez la page dédiée aux conseils de quartier sur le site de la mairie du 16^e (www.mairie16.paris.fr/vie-citoyenne), qui permet d'ailleurs de se connecter pour assister à distance aux réunions des conseils de quartier.

Suite à un vœu adopté à l'unanimité par le conseil d'arrondissement en septembre 2020, le conseil de Paris a entériné en décembre 2020 la création d'un 7^e conseil de quartier, pour le bois de Boulogne, qui fait partie dans son intégralité du 16^e. Jusqu'alors cette partie du Bois était morcelée entre trois autres conseils de quartier avoisinants ; la mairie d'arrondissement a jugé que cela ne favorisait pas la consultation par la mairie centrale des représentants de la démocratie locale pour les sujets impliquant directement le Bois.

Rappelons-nous qu'il existe une charte pour l'aménagement durable du bois de Boulogne, signée en novembre 2003 par des villes proches du Bois (Boulogne-Billancourt, Neuilly-sur-Seine, Paris, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud et Suresnes) ainsi que le conseil général des Hauts-de-Seine, le conseil régional d'Île-de-France et l'association des maires des Hauts-de-Seine. Les principes directeurs de cette charte sont plus que jamais d'actualité ; ils engagent à préserver pour les générations futures ce véritable poumon vert en zone urbaine qui doit rester un espace convivial et de liberté accessible à tous. La création de ce nouveau conseil de quartier est peut-être une opportunité de rappeler leurs engagements aux signataires de cette charte – pourquoi pas sous l'impulsion de la mairie du 16^e ?

Christophe Blanchard-Dignac, Président de la Coordination pour la Sauvegarde du bois de Boulogne – association dont XVI^e DEMAIN est l'un des fondateurs – aura la tâche de présider ce nouveau conseil, qui devrait se constituer dans les prochains mois. Ne ratez pas l'appel à candidatures, notamment pour les représentants des habitants qui seront tirés au sort parmi les volontaires. C'est une bonne occasion de peser dans le débat démocratique. Le bois de Boulogne est un site exceptionnel et emblématique qui mérite que l'on s'engage pour le préserver.



Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée environnement en 1978, 2013 et 2018

3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIedemain@gmail.com ; www.16emedemain.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 25 €

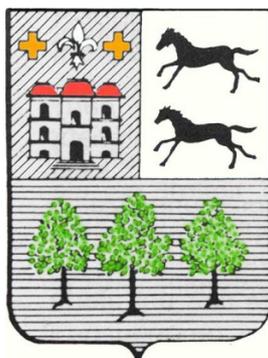
Responsable de la publication : François DOUADY

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Isabelle Brun, Marie-José Chemin, Françoise Lacroix,

Luc Domenge, François Douady, Yves Marang et Claude Muyard

Crédits photos : Anne Kerouedan, LP/Christine Henry

Impression : Imprimerie DTLC 15, 71 rue Saint-Charles - 75015 Paris

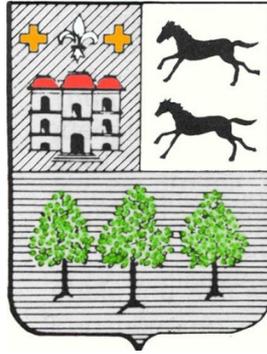


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Une fois de plus, la situation sanitaire a perturbé notre mode de fonctionnement : nous n'avons pas pu tenir l'assemblée générale de notre association au 1^{er} trimestre comme nous le faisons d'habitude, en raison des restrictions sanitaires. Cela ne sera pas non plus possible dans les prochains mois et nous espérons pouvoir la convoquer au 4^e trimestre.

Nous vous tiendrons au courant ultérieurement, vraisemblablement lors de l'envoi de la *Lettre d'octobre 2021*.

Philippe Porté
Secrétaire général



XVI^e DEMAINE

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE VIE

L'association, apolitique et aconfessionnelle, créée le 30 septembre 1966 et agréée pour l'urbanisme et l'environnement en 1978, puis en 2013 et 2018 :

- s'engage sur tous les aspects de la qualité de la vie tels que l'urbanisme et l'environnement dans le 16^e et plus généralement dans Paris et sa région
- participe à diverses structures de concertation telles que les conseils de quartier, le Conseil d'initiatives et de concertation d'arrondissement (CICA), la Plateforme des associations parisiennes d'habitants, la Commission régionale d'architecture et du patrimoine ou *Réseau Vivre Paris !*
- élabore des propositions d'amélioration de l'aménagement urbain concernant la voirie, la circulation, la sécurité, la propreté, les espaces verts ou la construction de tours
- participe aux enquêtes publiques
- étudie et prend position sur divers projets dans le 16^e tels que la restructuration du réservoir de Passy, de l'usine des eaux d'Auteuil, de l'école de la rue Erlanger ou de l'hôpital Sainte-Périne...
- a lutté pour préserver le bois de Boulogne contre des projets comme Roland-Garros, le centre culturel Louis-Vuitton ou l'hébergement provisoire de SDF.

L'association diffuse tous les trimestres « La Lettre de XVI^e DEMAINE » à ses adhérents, aux élus et à l'administration.

Elle ne peut agir que grâce aux cotisations de ses adhérents, **25 € par an.** (par chèque à l'ordre de XVI^e DEMAINE - 3 rue Dangeau - 75016 PARIS ou par virement - IBAN: FR76 1010 7001 1600 7270 1708 223)

Rejoignez-la pour donner plus de poids à son action et faites la connaître autour de vous.

Association XVI^e DEMAINE

Créée le 30 septembre 1966, agréée environnement en 1978, 2013 et 2018
3, rue Dangeau - 75016 Paris ; contact : XVIedemain@gmail.com ; www.16emedemain.fr